

Feuillet d'information : Sommaire des exigences relatives aux médicaments vétérinaires

L'objectif principal du programme LCQ consiste à faire en sorte que les producteurs mettent en œuvre des pratiques de gestion optimales afin de produire du lait et de la viande salubres. Les exigences du programme ayant trait aux médicaments vétérinaires ont pour objet de garantir que les producteurs utilisent les médicaments vétérinaires d'une façon qui ne compromettra pas la salubrité des aliments pour le lait ou la viande de leurs produits bovins.

Qu'exige le programme LCQ à l'égard des médicaments vétérinaires?

Le programme LCQ exige des pratiques de gestion optimales rigoureuses à l'égard des médicaments et produits chimiques utilisés chez les bovins laitiers. Pour ce qui est du choix de médicaments, le programme LCQ ne peut aborder l'acceptabilité des produits que par le biais des organismes officiels de réglementation, car les médicaments approuvés ont subi des examens détaillés pour en garantir la salubrité pour les animaux qui produisent des aliments et pour la santé humaine.

Les exigences du programme LCQ ayant trait à l'utilisation des médicaments vétérinaires sont les suivantes :

1. Le programme LCQ (novembre 2003) impose aux producteurs d'utiliser les médicaments vétérinaires approuvés pour utilisation chez les bovins laitiers conformément à l'étiquette ou à une ordonnance vétérinaire.

Cahier de travail, novembre 2003, section B, pages 9 et 10 :

Question 27 du Cahier de travail : Utilisez-vous seulement des médicaments pour le bétail (y compris les bains de pied médicamentés) :

- Homologués pour le bétail laitier?
- Selon l'étiquette ou selon l'ordonnance écrite du vétérinaire?

Question 28 du Cahier de travail : Disposez-vous d'une ordonnance écrite du vétérinaire pour chaque traitement administré d'une façon qui déroge à l'étiquette? (Dossier 8)

Les producteurs sont autorisés à acheter et à utiliser des médicaments vétérinaires approuvés dans un autre pays pour les utiliser chez les bovins laitiers, tant et aussi longtemps qu'ils les utilisent conformément à l'étiquette. Ceci est désigné comme

Politique sur l'importation pour approvisionnement personnel par Santé Canada. Le programme LCQ a décidé de changer ses exigences à cause du risque associé à cette pratique et exige des ordonnances vétérinaires pour l'utilisation de tous les médicaments vétérinaires importés; cependant, cette modification ne sera pas mise en œuvre jusqu'à ce que la version révisée du Manuel de référence soit publiée.

Pour les traitements communément utilisés, un vétérinaire peut fournir au producteur des ordonnances génériques ou « universelles » pour ces situations génériques.

2. Les Système de production biologique : en janvier 2008, le programme LCQ a accepté l'utilisation de produits figurant à la section 5 de la Liste des substances permises (LSP) pour la production d'animaux d'élevage (CAN/CGSB-32.311-2006, modifiée en octobre 2008 et en décembre 2009) conformément aux spécifications qui y figurent. Tout produit figurant dans la LSP qui est utilisé d'une façon qui n'y est pas décrite a besoin d'une ordonnance vétérinaire.

La LSP est publiée sur le site Web de l'Office des normes générales du Canada à l'adresse : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cgsb/on_the_net/organic/index-f.html.

3. En juillet 2009, le programme LCQ a accepté l'utilisation de cosmétiques notifiés, sous réserve que les producteurs les utilisent selon les directives de l'étiquette. Sont définis comme cosmétiques dans la *Loi sur les aliments et drogues* toutes substances ou mélanges de substances fabriqués, vendus ou présentés comme pouvant servir à embellir, purifier ou modifier le teint, la peau, les cheveux ou les dents, y compris les désodorisants et les parfums. Pour vendre un cosmétique au Canada, le fabricant doit divulguer les ingrédients à Santé Canada, qui examine l'acceptabilité de chacun et avise l'entreprise si le produit est acceptable.

Le programme LCQ a affiché une « Liste des produits approuvés pour le bétail mais sans identificateur d'approbation ou d'homologation » sur son site Web à l'adresse : www.producteurslaitiers.org/lcq.

4. En mars 2010, le programme LCQ a accepté l'utilisation de produits de santé naturels vétérinaires (PSNV) qui sont énumérés dans « La liste canadienne des produits de santé naturels en soins vétérinaires ».

La liste des PSNV devrait être publiée sous peu sur la page Web de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/orgbio/orgbiof.shtml>.

Les producteurs peuvent-ils utiliser un médicament ou un produit chimique non approuvé?

Les producteurs peuvent utiliser un médicament ou un produit chimique non approuvé uniquement s'ils obtiennent une ordonnance vétérinaire pour celui-ci.

Quel est le risque lié aux médicaments vétérinaires non approuvés?

Les médicaments non approuvés présentent un plus grand risque potentiel pour la salubrité des aliments, car ils n'ont pas été évalués sur le plan de la salubrité des aliments, de la qualité ou de l'efficacité par Santé Canada. L'exigence d'une ordonnance vétérinaire garantit qu'un vétérinaire a évalué les risques afférents aux produits, car les vétérinaires connaissent les sources d'information qui leur permettent d'évaluer la nécessité d'utiliser des médicaments non approuvés et les mesures qui s'imposent pour atténuer tout risque pour la salubrité du lait et de la viande produits à partir du bétail traité, ou y ont accès.

Les désinfectants de trayons doivent-ils être approuvés?

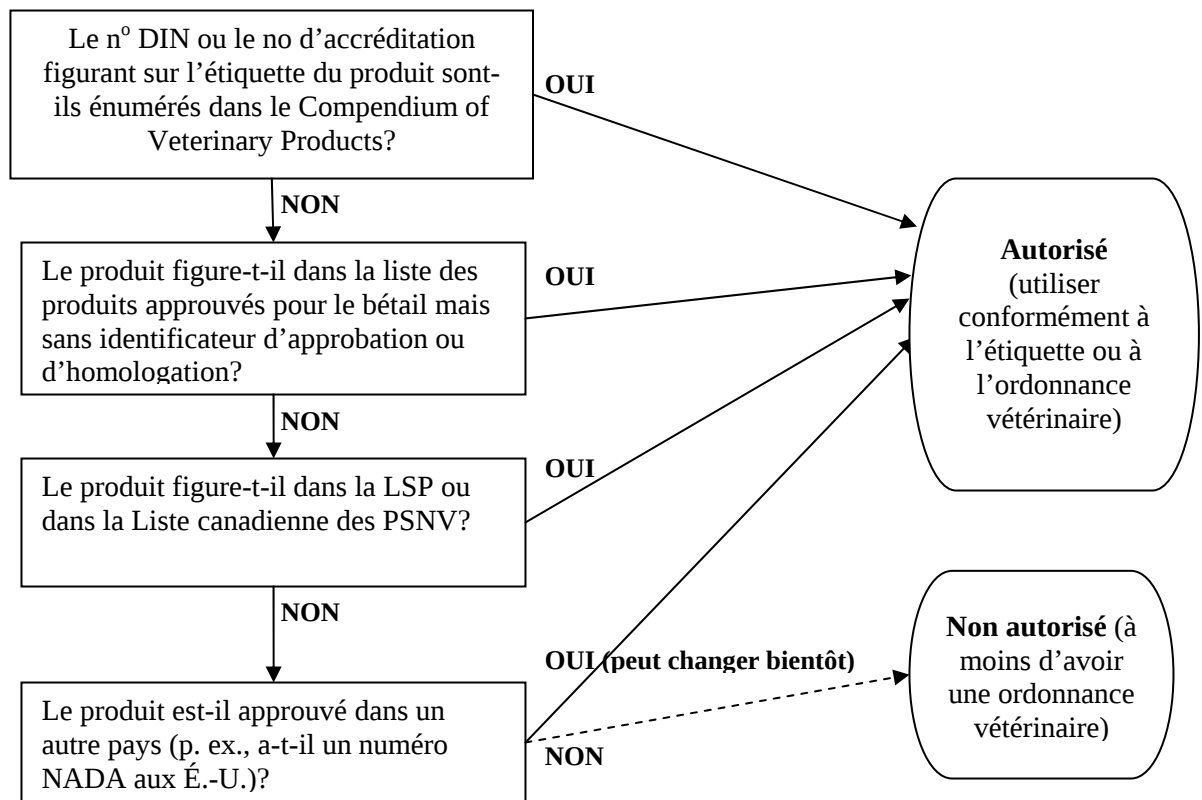
Oui, les produits pour la désinfection des trayons sont classés comme médicaments et doivent avoir un numéro DIN. Certains produits de désinfection des trayons sont des cosmétiques notifiés, mais veuillez noter que les cosmétiques ne sont pas des produits désinfectants et, par conséquent, ne satisfont pas aux exigences en matière de désinfection des trayons.

Comment un agent de validation notera-t-il l'utilisation de médicaments vétérinaires non approuvés?

L'utilisation de médicaments vétérinaires non approuvés sans ordonnance vétérinaire est un cas grave de non-conformité dans un rapport de validation à la question 27. Les producteurs doivent corriger les cas graves de non-conformité avant que leur accréditation puisse être délivrée ou prorogée.

Comment les producteurs ou agents de validation déterminent-ils si un produit est autorisé?

Les producteurs et les agents de validation peuvent déterminer si un produit est autorisé en suivant l'arbre de décisions suivant :



Avec qui puis-je communiquer pour obtenir plus d'information?

1. Votre association de producteurs provinciale
2. Visitez le site : www.producteurslaitiers.org/lcq